

# SYNDICAT NATIONAL DES DOUANES - FO



## APPEL DE COTISATION ACTIFS

**ANNEE 2022**

SECTION DE :

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

GRADE : ..... ECHELON : ..... INDICE : .....

AFFECTATION .....

COURRIER A ADRESSER A MON (cocher la case utile)

DOMICILE .....

tel : ..... adresse e-mail : .....

ADRESSE ADMINISTRATIVE : .....

tel : ..... adresse e-mail : .....

## BAREME DES COTISATIONS DES AGENTS EN ACTIVITE

PALIER	INDICES MAJORES	TOTAL A REGLER AU TRESORIER en Euros COTISATION TIMBRES UD INCLUS
A1	735 et plus	199
A2	640 à 734	187
B	556 à 639	171
C	462 à 555	159
D	380 à 461	138
E	338 à 379	118
F	306 à 337	104
G	283 à 305	91
H	≤ 282	81
I(*)	TOUS INDICES	gratuit

La cotisation sert de base de calcul au financement du syndicat. Les agents placés en service à temps partiel versent une cotisation calculée au prorata du temps de travail. Un abattement de 50% est accordé sur le montant de la cotisation pour les agents en CLM et CLD. Tarif spécial pour les élèves externes et les primo-affectés en douanes (voir bulletin adhésion nouvel adhérent). Les agents détachés demeurent gérés par le Bureau National jusqu'à leur intégration dans leur nouvelle administration.

Adresse : 46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS - 01 47 70 31 21

Courriel : gesnd.fo@gmx.fr - site internet : www.fodouanes.fr

Conformément à nos statuts, les timbres UD sont obligatoires ; ils donnent droit à la délivrance de la carte confédérale. Celle-ci assure la couverture de ton activité syndicale et te permet d'accéder aux services de l'AFOC. La cotisation UD, qui permet le financement des structures départementales et confédérales, est incluse dans le montant total de la cotisation. Comme les taux des cotisations de chaque Union Départementale sont différents, il appartient au trésorier général de commander les timbres UD correspondant à l'implantation territoriale des adhérents.

(\*) Le palier I correspond à une dispense de paiement pour tous les agents se trouvant dans l'une des positions statutaires suivantes : SLD, Congés Parental, CST, disponibilité.

## REGLEMENT DE LA COTISATION 2022

PALIER :	INDICE MAJORE :	MONTANT ANNUEL :
DONS :		MONTANT : .....
CONTRIBUTION VOLONTAIRE POUR ACTIONS DIVERSES :		MONTANT : .....
REVERSEMENT JOURNEE(S) DE GREVE : .....		MONTANT : .....
MONTANT TOTAL DU VERSEMENT :		MONTANT : .....

### MODE DE REGLEMENT :

- **Par chèque bancaire**, établi à l'ordre du SND FO, à envoyer au bureau national, 46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS. *Je préfère régler ma cotisation* :  En 1 fois (chèque joint)  En deux ou trois fois (indiquer les dates d'encaissement souhaitées pour les 2 ou 3 chèques joints)
- **Par virement** (unique ou fractionné, 3 fractions maximum) : nous contacter par mel pour envoi du RIB (gesnd.fo@gmx.fr)
- **Par prélèvement** (unique ou fractionné, 3 fractions maximum) : nous contacter par mel (gesnd.fo@gmx.fr)

FAIT à ..... Le.....

SIGNATURE

<b>RECEVEZ - VOUS</b>	<b>L'ESSOR</b> <b>FO MAGAZINE</b> <b>LA NOUVELLE TRIBUNE</b> <b>LES CIRCULAIRES</b>	<b>OUI</b> <b>OUI</b> <b>OUI</b> <b>OUI</b>	<b>NON</b> <b>NON</b> <b>NON</b> <b>NON</b>
-----------------------	--	--	--

<b>DEDUCTION FISCALE</b>	Crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation dans la limite de 1% du revenu imposable. Un reçu fiscal à produire aux impôts est fourni par le syndicat.
--------------------------	---